

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 074-217402668-20260430-DELIB\_52\_2026-DE



Séance du jeudi 30 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :

15

Présents :

12

Votants :

15

*L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 avril 2026*

**PRÉSENTS :** M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Pascal CROZ, Isabelle PETITJEAN, Jean-Marc BONINO, Maire-Adjoints – Mmes et MM Marc BERTHOLMÉ, Bradley CARLSON, Pauline CLÉO, Nathalie HAGENMULLER, Danièle DAVAL, Anne-Sophie OBER, Bruno ONGARO, Tiffany TROLLET, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Laurence BIASINI (procuration à Anne-Sophie OBER) et MM Patrick BOUCHARD (procuration à Isabelle PETITJEAN), Matthieu COMPOIS (procuration à Nicolas EVRARD)

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle PETITJEAN

52/2026

**Objet :** Attribution du groupement de commandes pour les achats de fournitures administratives et de papier pour impression

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un groupement de commandes a été créé avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) et les Communes de Servoz, Vallorcine, Chamonix et la CCVCMB concernant les achats de fournitures administratives et de papier pour impression. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a été désignée comme coordonnateur du groupement.

Une consultation a été lancée le 31 octobre 2025 pour une remise des offres fixée au 8 décembre 2025. Quatre offres ont été reçues sur chacun des deux lots :

- ♦ Lot 1 – fournitures administratives
- ♦ Lot 2 – papier

Sept offres étaient conformes au cahier des charges, une offre était anormalement basse pour le lot 1.

Pour le lot 1 – fournitures administratives, c'est l'offre de la Société FIDUCIAL BUREAUTIQUE située à Courbevoie qui a été retenue pour un montant maximum de 50 000 euros hors taxes par an, reconductible 3 fois.

Pour le lot 2 – papier, c'est l'offre de la société ANTALIS France située à Paris qui a été retenue pour un montant maximum de 50 000 euros hors taxes par an, reconductible 3 fois.

Le Conseil Municipal,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- PREND ACTE de la décision du Conseil Communautaire de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc en date du 26 février 2026 concernant les achats de fournitures administratives et de papier pour impression.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 27/05/2026 et de sa publication le 28/05/2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an susvisés.  
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,

Isabelle PETITJEAN.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.